

LE COMBAT SYNDICALISTE

CNT MENSUEL DE LA
Confédération Nationale du Travail



DÉCEMBRE 2020/N° 457 2€

PROJET DE LOI



ABOLIR LA POLICE

SOMMAIRE

LUTTE SYNDICALE

- **La répression, toujours la même chanson.** Chanter ensemble, revendiquer, ce serait donc coupable et donc interdit ? **P8**
- **L'inspection du travail résiste au domptage.** Procédure en diffamation contre le big boss de la direction du travail. **P11**

ÉDUCATION

- **Autogestion sanitaire : 1. Blanquer : zéro.** Contre la surpopulation des classes, contre l'inhumanité, les prof-fes ont fait plier le ministre **P12&13**

ICI ET MAINTENANT

- **La loi du grand floutage de gueule.** La police surprotégée se voit offrir une nouvelle cape d'impunité avec la loi « Sécurité globale » **P2**
- **Survivre, résister aux transphobes au boulot.** Transphobie, au travail ou ailleurs, c'est non ! Rappel des lois. **P3**
- **Le gars du village qu'est nulle part sur la carte.** Accompagner des ados migrants, entre fausses représentations du « bien », incompréhensions culturelles et acrobaties administratives. **P4 à 6**

JURIDIQUE

- **Le compte formation à basculer avant l'été.** Dans le privé, les droits DIF à basculer avant janvier sur le compte perso de formation. **P9**

INTERNATIONAL P 16 à 19

- **Palestine, Mexique, Chili, États Unis.**

CULTURE P 19 À 23

- **La force de l'ordre,** Didier Fassin, Frédéric Debomy, Jake Raynal.
- **Bella ciao (uno),** de Baru.
- **La ville néolibérale,** Gilles Pinson....



La loi du grand floutage de gueule

La police surprotégée se voit offrir une nouvelle cape d'impunité avec la loi « Sécurité globale ».

En droite ligne du schéma national du maintien de l'ordre promulgué le 16 septembre par le ministre de l'Intérieur, la macronie a pondé sa loi « Sécurité globale. D'impunité globale » plutôt. L'article 24 de cette loi entend interdire de diffuser « l'image du visage ou tout autre élément d'identification d'un fonctionnaire de la police nationale ou d'un militaire de la gendarmerie nationale, autre que son numéro d'identification individuel, lorsqu'il agit dans le cadre d'une opération de police » sous prétexte qu'il ne soit pas « porté atteinte à son intégrité physique ou psychique ». Filmer, photographier, diffuser l'image notamment en direct sera donc, de fait, quasiment impossible. Ne plus pouvoir documenter l'action de policiers ou de gendarmes fait disparaître un moyen de défense contre les violences d'État. Un contre-pouvoir populaire et démocratique fondamental.

Filmer, photographier conduira à des interpellations et des violences par les forces de l'ordre, comme c'est déjà trop souvent le cas jusqu'ici. Sont visés : les journalistes, reporters-photo,

reporters d'images, documentaristes, membres d'observatoires citoyens, mais aussi quiconque, coupable de prendre photos ou vidéos avec un téléphone portable, notamment lors de manifs et dans les quartiers populaires. En revanche, les forces de l'ordre continueront tout à loisir à filmer ou photographier la population.

Ce parti de gouvernement veut donc museler la liberté d'informer, de s'exprimer, et donc de manifester, via une loi qui renforce aussi les pouvoirs des policiers municipaux en leur donnant entre autres les compétences de police judiciaire ; qui autorise les vigiles de sociétés privées à contrôler et arrêter ; qui entérine l'utilisation de drones pour la surveillance...

Tout aussi problématique est l'introduction en urgence d'un « délit d'entrave » passible de 3 ans de prison et 45000 euros d'amende dans la LPR, Loi de programmation de la recherche, visant à criminaliser les étudiant-es ou enseignant-es manifestant dans l'enceinte de l'université. ●

SIPMCS, STP 26, UL CNT 13,
et la rédaction.

La police, à abroger

La police, nuisible à la population ? Par définition dans la mesure où elle protège l'ordre social capitaliste, racial et patriarcal. Aux États-Unis, après le meurtre de George Floyd et bien d'autres, un double mouvement s'affronte à la police: *Defund Police* pour faire baisser ses budgets, voire les supprimer et, plus offensif, *Abolish Police*, pour la démanteler, la proscrire sans tenter de réformer l'institution. Ce qui passerait par un processus de 3D : dissolution, désresponsabilisation, désarmement (*Disband, Disempower, Disarm*) et implique de créer des alternatives au maintien de l'ordre, par exemple en s'inspirant des pratiques de communautés indigènes qui gèrent elles-mêmes les conflits, usent des stratégies reposant sur l'esprit communautaire, la négociation, l'apprentissage d'auto-défense en groupe, la coopération, l'entraide... Pour le prof de criminologie Luis Fernandez (Northern Arizona University), « poser la question des alternatives à la police, c'est se poser la question des alternatives au capitalisme ». Démanteler la police et transformer les conditions qui l'ont engendrée.

Directrice de la publication

Marie-Pierre Aiello
N° de CPPAP : 0623 S 0651

Rédaction

combat-syndicaliste@cnt-f.org
CS c/o CNT Stics 13
c/o 1 000 Bâbords
61, rue Consolat 13001 Marseille

Administration

cs-administration@cnt-f.org
C/O CNT 18 Avenue de Sierre
07200 Aubenas

Abonnements

cs-administration@cnt-f.org

C/O CNT 18 Avenue de Sierre
07200 Aubenas
Impression sur papier certifié
PEFC

Imprimerie Étoile

Za Sainte Anne 61190 Tourouvre
Les tâches amenant le Combat syndicaliste dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué.es après leurs journées de travail. Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15, il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours

Survivre, résister aux transphobes au boulot

Transphobie, au travail ou ailleurs, c'est non ! Rappel des lois.

Encore une fois, dans une entreprise de Cherbourg-en-Cotentin, une salariée déclare avoir été victime de la transphobie de sa hiérarchie. C'est courant mais ça ne devrait pas. La lutte contre la transphobie, qui est celle contre le patriarcat en général, doit être portée par le mouvement ouvrier et anticapitaliste.

Du fait de la transphobie, les personnes trans restent aujourd'hui encore une population précaire, plus exposée à la rue, aux violences, au chômage, à la dépression et au suicide.

Dans le cadre du travail, les lois spécifiques de protection sont récentes mais elles existent, et il est utile de les rappeler pour pouvoir les opposer à la transphobie de la hiérarchie.

■ La discrimination

Si en raison de ta transition tu es traité-e différemment des autres salarié-es (salaire, poste, conditions de travail, formation, renouvellement de contrat), la loi du 6 août 2012 sur le harcèlement sexuel a retenu l'identité sexuelle comme critère spécifique de discrimination. Et ce, quel que soit le « stade » de transition (changement d'état civil ou non, traitement hormonal ou non).

Prendre pour prétexte la mention de sexe (M ou F sur la pièce d'iden-



tité) pour traiter une personne trans selon son genre de naissance, c'est fréquent de la part des administrations mais ça n'a aucun fondement juridique. La loi distingue identité de genre et mention de sexe.

■ L'« outing »

Révéler contre son gré la transidentité d'une personne est illégal.

■ Le harcèlement moral

Lorsque les actes transphobes sont répétés (par la même personne ou par des personnes différentes), ça constitue du harcèlement moral. Cas fréquent : faire tout le temps, en connaissance de cause, référence au genre de naissance de la personne. Par exemple en appelant « Monsieur » et en genrant au masculin une femme trans (à l'oral comme sur les documents écrits) ou à imposer à un homme trans d'utiliser les vestiaires des femmes.

■ Le prénom

Le prénom d'usage dans l'entreprise ne doit pas t'être imposé, tu as le droit de le choisir. Le prénom utilisé à l'oral a le droit de ne pas figurer sur ta pièce d'identité.

Si tu es confronté-e à de la transphobie au taf, ne reste pas seul-e. Tu n'as pas à subir ça. Parles-en autour de toi, à tes collègues, au syndicat, voire aux prud'hommes. Les chefs ont tort et on ne les laissera pas nous mettre mal ! À bas le patriarcat ! ●

ETPICS 50

cntmanche@cnt-f.org

Les articles de loi faisant foi

En cas de conflit avec la hiérarchie, le rappel des textes de référence lui fait souvent peur, quand on peut citer les articles précis. Textes de référence :

- Art. 225.1 du Code pénal (discriminations en général).
- Art. 14 de la Convention européenne des droits de l'homme (interdiction des discriminations).
- Art. L.1132-1 du Code du travail (discriminations au travail).
- Art. 6 de la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.
- Art. 9 du Code civil (outing).
- Art. 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (respect de la vie privée et familiale).
- Loi du 6 août 2012 (harcèlement sexuel, distinction entre « mention de sexe à l'état civil » et « civilité »).



Le gars du village qu'est nulle part sur la carte

Accompagner des ados migrants, entre fausses représentations du « bien », incompréhensions culturelles et acrobaties administratives.

Dans les Hautes-Alpes, Annie* héberge et accompagne depuis un an Félix*, 17 ans à peine. Parti de Côte d'Ivoire à 14 ans. Trois ans de galère, dont deux en France.

Combat syndicaliste : Comment et pourquoi tu as commencé cet accompagnement ?

Annie : En fait, j'ai rien décidé du tout. J'ai rencontré Félix au CHUM (Centre d'hébergement d'urgence des mineurs en exil) un squat à Veynes où j'animais un atelier couture (deux ans d'une magnifique aventure). Quand le squat a été expulsé, la plupart des jeunes qui y vivaient ayant été reconnus mineurs, ont commencé un apprentissage ou trouvé une famille d'accueil. Pas Félix. Deux mois plus tard, il passait devant le juge des enfants. Je ne connaissais pas son dossier mais j'étais là pour le soutenir. Je lui ai annoncé le verdict quinze jours plus tard : non reconnu mineur, pas de prise en charge par l'ASE (Aide sociale à l'enfance)... C'était à la veille des vacances, l'internat du lycée fermait et Félix ne savait pas où aller, il semblait perdu. Je lui ai donc « naturellement » proposé de venir à la maison, en lui disant que ce ne serait pas idéal, car je vis seule dans un minuscule hameau de montagne, où il ne pourrait que s'ennuyer, mais il

Des mineurs en mode énergie majeure

Félix enchaîne collège, lycée pro, puis une promesse d'apprentissage chez un boucher. Mais impossible de suivre les cours au CFA, faute de permis de travail : retour au lycée. Proviseur, enseignants, tous suivent. « *Il y a vraiment de la résistance et des appuis dans cette lutte au quotidien de personnes "lambda" qui ont besoin de l'énergie incroyable et communicative qu'ont ces gars* » note Annie. « *Très vite on apprend à être stratège, à jouer avec les failles du système. Je signe des papiers même sans avoir l'autorité parentale reconnue... Je m'inscris en internat au lycée, qu'il ait donc un toit, mange à la cantine... " Mais qui va payer ? " demande la secrétaire du lycée. Je suggère le Secours populaire, qui a une ligne dédiée pour ça. " Oui pas de problème, on va faire comme ça... " Comme je ne peux pas payer la carte de transport (je suis au RSA), c'est pris en charge par d'autres solidaires. Alors oui, je travaille en réseau avec des personnes pas forcément en phase avec mes idées, mais qui ont d'autres compétences, et d'autres moyens... » Heureusement que l'énergie de ces jeunes nourrit les lambda...ect*



a accepté sans hésiter ! C'était il y a un an.

L'accueil à domicile, la cohabitation, comment ça se passe ?

J'espérais garder la relation qu'on avait au squat. En fait, inévitablement, sans le vouloir, je suis devenue à ses yeux sa deuxième maman : le piège ! Un grand classique... J'ai

résisté d'autant plus que je n'ai volontairement pas eu d'enfant et n'ai pas la moindre idée ni envie de me coltiner avec ce qui ressemble à de l'éducation ou de l'autorité... On est face à des ados et déjà c'est pas simple, mais en plus avec des repères culturels, des représentations très différentes des nôtres, alors forcément souvent, bêtement, ça claque ! Parmi les militant-es solidaires (le



plus souvent des femmes seules, déjà un peu âgées) la majorité pense « *intégration* » : si t'es en France, tu dois vivre, manger, comme en France, mettre des chaussures, être poli, arriver à l'heure... Mais ce qui nous semble évident ne l'est pas du tout pour eux : avoir une adresse (Félix écrit : « *la dress* »), lire un plan, comprendre des horaires de train, fermer une porte à clef...

On trimballe beaucoup d'ethno centrisme qu'il faut déconstruire. Par exemple, pour ces jeunes qui arrivent de l'Afrique de l'Ouest, vivre seul-es, isolé-es, indépendant-es, comme nous ici, dans des villages, sans d'enfants qui jouent dans les rues, ils ne comprennent pas... Eux, ils ont absolument besoin de compter les uns sur les autres, c'est le groupe qui fait la force. En les isolant, on casse ça. C'est pour ça que je pense que la vie en squat est loin d'être la pire des solutions, et même une meilleure alternative pour ces jeunes, dans l'attente que l'État assume ses missions d'accueil et de protection

Peut-on dire que l'arrivée en France, dernière étape, apporte un soulagement ?

C'est plutôt la désillusion ! Si on entend parler des naufrages en Méditerranée, des camps en Libye, des difficultés pour traverser les frontières (ici par la montagne) c'est pas

le pire en réalité.

Une fois arrivés en France, la galère commence vraiment, et souvent pour des années, dans ce pays où tout est tellement compliqué, sciemment.

En quoi l'accompagnement des mineurs diffère de celui des adultes ?

Aux adultes, l'État dit : va-t-en, dégage, OQTF ! Mais la convention internationale de protection de l'enfance oblige théoriquement l'État à prendre en charge les mineurs isolés. On lutte pour faire respecter ce droit international. Même si je suis nulle en paperasse, je me suis engagée auprès de Félix à faire tout mon possible pour que sa situation administrative avance. Qu'il retrouve des droits, en commençant par l'AME (Aide médicale d'État), qu'il obtienne une carte consulaire, puis un passeport ! Car si rien ne bouge, ils n'ont plus d'espoir. Au squat, j'ai vu trop de ces jeunes, dont je devinais l'énergie extraordinaire, rester prostrés des semaines, perdre du poids, et tout à coup retrouver le sourire, grandir, réellement ! Ils ont une force incroyable ces gars (quasiment pas de filles, à part dans les réseaux de prostitution) qui tiennent le coup, face à l'inertie de l'administration, les règles changeantes, les délais et aussi nos attentes à nous.

Question naïve : y aurait-il une manière libertaire d'accompagner ces ados ?

Parmi les solidaires, certain-es n'admettent pas qu'un squat, c'est pas si mal. Il y a plein de représentations qui s'y opposent : propreté, intégration, manque de confort, notions de bien et de mal... Mais le squat c'est aussi un lieu de rencontres, de retrouvailles avec d'autres qui n'y vivent pas. Quant à l'autogestion, déjà que c'est jamais si simple pour les plus convaincus d'entre nous, comment imaginer que cela puisse l'être pour ceux qui arrivent dans une telle détresse et précarité ? Évidemment on essaye toujours, mais c'est pas facile de les impliquer dans les décisions, et ils fonctionnent souvent comme dans les camps qu'ils ont connus : ce sont les blancs qui amènent la nourriture, font le ménage, etc.

Quelles divergences entre les solidaires « humanistes » et ceux qui ont une démarche plus politique ?

Ça se joue surtout dans la confiance ou la défiance envers les institutions, suivant nos opinions. Rares sont les solidaires à admettre qu'on n'est pas, ou plus du tout, dans un État de droit. Pire, certain-es partagent avec l'administration des à priori et doutent de la

véracité des récits des migrants, avec cette idée pernicieuse qu'ils essaient quand même un peu d'en profiter. C'est terrible, mais assez banal. Etre



traités de menteurs, c'est extrêmement violent pour eux : c'est une des choses qui leur font le plus de mal.

Mais nous-mêmes, on vit, pas toujours consciemment, dans les mensonges, on se trompe souvent sur nos propres souvenirs...

Je me suis longtemps demandé par exemple pourquoi Félix avait déclaré être passé par l'Espagne alors qu'il est entré par l'Italie. Du pain béni pour les évaluateurs du Département qui ont donc émis « un doute sérieux ». Jusqu'à ce qu'il me dise : « *Italie, Espagne, pour moi, c'est pareil : c'est l'Europe* »... Toujours dans ce rapport, le conseil départemental indique que le village d'origine de Félix n'a pas pu être localisé sur une carte, un élément jugé suspect qui a joué contre lui... Mais depuis la Côte d'Ivoire, je me demande qui trouverait sur une carte le hameau de cinq maisons où je vis.

Et moi je serais incapable de reconnaître les contours du Mali ou du Niger...

Administration kafkaïenne, mais qui a l'autorité...

De fait, plein de comportements sont interprétés à tort. En Afrique, un mineur ne regarde pas un adulte dans les yeux. Quand ici, il baisse les yeux sans regarder un juge en face, c'est qu'il ment. La prétendue présomption d'innocence, on en est loin, très loin. Face à ces incompréhensions culturelles, on aurait grand besoin d'ethno psychiatres aussi dans les administrations.

La pénalisation des aides aux migrants, ça pèse ?



Pas pour moi, mais parmi les solidaires qui sont moins politisés, il y a un peu de trouille, ce qui est compréhensible avec la médiatisation des procès des militants. Mais quand il faut faire une manif, comme début novembre devant le tribunal de Gap, on se retrouve tout-es. Faut dire que les assos, Cimade, Tous Migrants, MapeMonde (accueil des étrangers dans les Hautes-Alpes) for-

ment un filet de sécurité, et ont des moyens. Quand il faut acheter de la nourriture, du fioul, du matériel pour remettre de l'électricité dans un squat, ils sont là... Très importants aussi, leurs juristes qui sont de bon conseil pour ne pas se perdre dans les méandres administratifs, ou faire n'importe quoi. Les démarches, c'est fastidieux, les règles changent tout le temps, personne n'est là pour t'expliquer, sauf elles et eux. Mais quand ça fonctionne, l'administration invente un nouvel obstacle. Les préfets ont finalement assez de latitude dans ces « innovations ». On navigue constamment entre des coups tordus. L'administration, c'est une prison à ciel ouvert, arbitraire, absurde, imprévisible. Pour nous c'est de l'auto formation permanente.

Batailler des mois contre l'administration, c'est pas usant, pour l'efficacité, pour le moral ?

Ce qui est le plus compliqué c'est de combattre l'impression d'impuissance qu'on a, malgré toutes ces difficultés, faciliter l'accueil des migrants et dénoncer ce que fait l'État en la matière, c'est la lutte qui me semble primordiale à mener aujourd'hui !

* Prénoms modifiés.

Le compte formation à basculer avant l'été

Dans le privé, les droits DIF à basculer avant janvier sur le compte perso de formation.

Le 1er juillet, ce sera trop tard pour tou-tes les salarié-es du privé qui ont au moins 6 ans d'ancienneté dans leur boîte et qui n'auraient pas bougé : leurs droits acquis à formation seront définitivement perdus. Compteur à zéro. Pour éviter ça, il faut impérativement transférer, directement en ligne, son DIF (Droit individuel à la formation) vers le CPF (Compte personnel formation) avant le 30 juin 2021.

La date butoir du 31 décembre 2020 a été repoussée, par un vote des députés le 24 octobre d'un amendement à l'état d'urgence sanitaire prorogé.

D'où l'importance de créer ou d'avoir créé son CPF cette année. Le scénario a été prévu par l'ordonnance n° 2019-861 du 21 août 2019 : chaque titulaire d'un compte perso de formation (CPF) doit, y inscrire l'éventuel reliquat du DIF qu'il pouvait avoir avant fin 2014.

Avant la réforme mettant en place le CPF, le DIF permettait à chaque salarié de cumuler 20 heures de formation par an, jusqu'à fin 2014. Le plafond était de 120 heures. Dès janvier 2015, les heures acquises au titre du DIF étaient conservées mais devaient être utilisées avant le 31 dé-



cembre 2020, date butoir supprimée depuis... Mais il faut faire les vases communicants sur son compte CPF pour ne pas perdre ces droits !

■ Des heures converties en fric

Le compte DIF était crédité en heures jusqu'à fin 2015. Comme le DIF, le CPF a d'abord été crédité en heures puis monétisé en 2019. Reversées à temps sur le CPF, les droits acquis au titre du DIF seront convertis en euros, au taux de 15 euros par heure acquise, pour être utilisées dans le cadre d'une formation financée par le CPF (plafonné à 5000 euros TTC).

■ Combien j'ai accumulé ?

On peut consulter le montant de ses droits à formation accumulés sur le site www.moncompteforma-

tion.gouv.fr. Pour trouver la mention de ses heures de DIF, se référer à l'attestation de droits au DIF remise par votre employeur, ou au bulletin de salaire (décembre 2014 ou janvier 2015), ou au dernier certificat de travail (en cas de rupture de contrat de travail après 2009 et si vous n'avez pas repris d'activité depuis). Il est conseillé de bien conserver son attestation DIF qui sera exigée pour valider son premier dossier de formation et pouvoir de fait utiliser ces heures acquises.

Pour les agents publics (titulaires, contractuel-les, salarié-es de droit public), les agents statutaires d'une chambre consulaire ou salarié-es de droit privé d'une chambre d'agriculture, les heures DIF ont été reportées automatiquement en 2018, sans intervention de leur part. ●

Rédac CS

Formation mode d'emploi

Changer de métier, quitter sa boîte et faire autre chose ? Les éventuels temps de formation ne sont pas un cadeau du patron, mais bien des droits acquis par chaque salarié-e. La liste des formations agréées est consultable sur le site www.moncompteformation.gouv.fr.

L'employeur ne peut pas obliger à utiliser le crédit pour financer une formation qu'il a lui-même choisie. Il peut avoir un programme de formation maison mais c'est bien l'entreprise qui le financera entièrement. Pour suivre la formation sur ses heures de travail, il faut infor-

mer l'employeur au moins 60 jours avant le début de la formation si elle dure moins de six mois et plus de 120 jours avant si elle dure plus de six mois. L'employeur a 30 jours pour notifier sa réponse. Et l'absence de réponse vaut acceptation de sa part.

La répression, toujours la même chanson

Chanter ensemble, revendiquer, ce serait donc coupable et donc interdit ?

Le 23 mai 2020 quelque part en France, à Metz. Les écoles, magasins, entreprises, administrations, lieux de cultes sont alors en pleine reprise de leurs activités. Comme l'ensemble de la société, la chorale révolutionnaire souhaite reprendre de la voix, après ce long moment de silence confiné. Nous avons donc organisé une répétition en extérieur, masqué-es, dans le respect des gestes barrières, divisé-es en trois groupes de moins de dix personnes. Après le temps des crises, place au temps des cerises.

■ Il est interdit de pancarter

Histoire de nous réapproprier les lieux le temps de la répétition, des cartons revendicatifs sont installés autour des trois groupes, pour dénoncer la gestion catastrophique de la crise sanitaire par le gouvernement actuel et les gouvernements précédents qui se sont appliqués à casser les services publics en privilégiant les intérêts financiers plutôt que l'humain. Les forces de l'ordre sont intervenues très vite, procédant à des contrôles d'identité et nous sommant d'enlever notre décoration.

■ Et de revendiquer aussi

Parmi les flics qui détruisent certains panneaux, un policier lance : « *Il est interdit de revendiquer !* » et informe qu'un arrêté préfectoral in-



terdisant toute manifestation a été pris la veille. Bon, toutes les petites pancartes ont été enlevées ? Ce qui n'a pas empêché les répétitions de se dérouler tout l'après-midi... Mais quelques jours plus tard, quatorze camarades reçoivent une amende de 135 euros pour « *participation à une manifestation interdite sur la voie publique* ». Sans autre forme de procès. Elles et ils refusent de se laisser intimider par l'autoritarisme et contestent ces amendes devant le tribunal. Non mais !

■ Interdit de chanter au tribunal

L'audience était prévue le 3 novembre. Mais l'avocat étant cas-contact, le jugement de la première partie du dangereux gang chantant est reporté au 5 janvier prochain. Reste encore la moitié des choristes qui attendent une convocation devant les juges. Verbalisé-es, nous avons décidé de défendre la liberté de revendiquer, de manifester, de s'exprimer, de chanter et de lutter contre un système autoritaire capitaliste qui ne profite qu'à quelques un-es.

■ On n'aurait l'droit de rien, alors ?

La liberté de revendiquer et de manifester est un droit fondamental bafoué depuis des années. Des camarades sont verbalisé-es, emprisonné-es, mutilé-es, condamné-es pour avoir montré leur opposition aux politiques antisociales et liberticides du gouvernement au service du patronat et des plus riches.

Les verbalisations abusives comme celles du 23 mai 2020, et bien d'autres avant, ne sont qu'une façon de museler et invisibiliser toute forme de contestation. Oui mais ça branle dans le manche, les mauvais jours finiront. Et gare à la revanche quand toutes les chorales s'y mettront. ●

Fonz, Sest Lorraine

Notre syndicat soutient le collectif Chorale révolutionnaire (Metz et alentours), dont des adhérent-es CNT font partie. L'actualité de la chorale :

www.facebook.com/choralerevolutionnaire57/

CNT

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

**Bureau confédéral
6, rue d'Arnal
30900 Nîmes**

www.cnt-f.org – Mèl : cnt@cnt-f.org

COMBAT SYNDICALISTE

CNT – 33, rue des Vignoles – 75020 Paris

Mèl : cs-administration@cnt-f.org



Télétravail, le management connecté

Le télétravail menace tant la société que les salarié-es.

Minoritaire dans les entreprises et les administrations jusque ici, le télétravail a connu un déploiement inédit avec l'apparition du Covid19 et le premier confinement en mars 2020. Perçu comme une pratique, visant à concilier vie privée et vie professionnelle, il est devenu aujourd'hui le meilleur moyen de protéger les salarié-es d'une contamination. Pour ce second confinement, le ministère du Travail appelle à sa généralisation partout où c'est possible, et menace de sanctions les directions qui refusent à leurs employé-es le travail à distance.

■ Le télétravail perturbe le pouvoir disciplinaire

Reste que le télétravail perturbe la gouvernabilité des entreprises et administrations, tous ces moyens mis en œuvre pour discipliner, contrôler les salarié-es et fonctionnaires. Dans les années 1970, face à l'augmentation de la conflictualité sociale sur les lieux de travail, les théoriciens du management ont développé une doctrine visant à instaurer une double coercition sur les travailleur-euses : « Un pouvoir disciplinaire au-dedans et une pression disciplinante au-dehors, dans un schéma où l'intensité de la seconde détermine le degré de la soumission tendancielle au premier. »* Le contrôle se construit par le management dans l'entreprise, et l'insécurité économique et sociale dans nos sociétés.

On comprend alors aisément que les managers et les hiérarchies, imprégnés du besoin de présence physique pour asseoir leur coercition, craignent ce travail à domicile de leurs salarié-es, perçu-es comme par nature indiscipliné-es. Le développement massif et imprévu du télétravail provoque donc pour le management une « crise de gouvernabilité disciplinaire »*, qui va entraîner et



entraîne déjà des réponses dans le contrôle des travailleur-euses, et va avoir des répercussions sur l'organisation du travail et la société toute entière.

■ Organiser la discipline à distance

Pour les encadrant-es, la première tentation sera d'exacerber le pouvoir disciplinaire, en renforçant les mesures de surveillance et de contrôle. La technologie informatique sert aux employeurs à envahir la vie privée des salarié-es. Logiciels de surveillance, appels téléphoniques multiples, multiplication des visioconférences, autant d'outils de contrôle de la productivité des travailleur-euses. Mais cette stratégie de contrôle produit des effets délétères sur la santé des salarié-es, augmentant leur niveau de stress face au harcèlement, aux exigences professionnelles qui se rajoutent à des situations familiales complexes pendant le confinement, au droit à la déconnexion bafoué, à l'augmentation du temps de travail (observé partout en Europe). Sauf qu'à trop tirer sur la corde en cette période d'insécurité économique, sociale, sanitaire et sécuritaire, la santé mentale des travailleur-euses risque de se dégrader, et la productivité dégringoler.

Les managers doivent donc chan-

ger de braquet s'ils veulent que le télétravail reste efficace en ces temps de pandémie. Il leur faut augmenter l'engagement, qui existe déjà dans les faits, mais qu'il faut accentuer en distanciel. Si les (télé)travailleur-euses rêvent à devenir leur propre chef-fe, il faut alors favoriser l'initiative individuelle, l'autonomie, pour répondre à des objectifs définis par des tiers. Traduits en résultats, ça permet l'octroi de primes. Le télétravail va donc accélérer cette réorganisation du travail déjà en œuvre dans le public (réforme du régime indemnitaire) et dans le privé. Dans ce contexte, c'est le collectif de travail qui se dégrade, c'est la solidarité professionnelle qui est mise à mal, et par effet ricochet, toute la société est impacté par l'atomisation du collectif.

Au-delà de l'unanimité qui entoure la pratique du télétravail en ces temps de crise, cette intrusion de la discipline managériale dans nos lieux de vie ne doit pas nous faire oublier que l'amélioration du rythme de vie passe par une baisse du temps de travail. Au-delà de l'autonomie individuelle libérale, il nous faut rouvrir le chantier de l'autogestion, pour atteindre une autonomie collective révolutionnaire. ●

Guillaume, STT 59-62

* La société ingouvernable par Grégoire Chamayou, éd. La Fabrique.

Humiliations sexistes aux Baumettes

Les commandos des Eris infligent humiliations punitives à la prison des femmes.

Durant toute la nuit du 3 au 4 novembre, à partir de 23h, les commandos des Eris (Équipes régionales d'intervention et de sécurité)* de Marseille sont intervenus pour une fouille surprise dans un secteur de la MAF (maison d'arrêt pour femmes) des Baumettes, à Marseille.

Les membres cagoulés et lourdement armés de ce « *GIGN de la pénitentiaire* » ont fait subir à des prisonnières des traitements dégradants, leur imposant de se dénuder entièrement sous leurs yeux pendant la fouille tout en saccageant plusieurs cellules, perçant les sachets de nourriture, répandant au sol les vêtements, insultant les prisonnières. Des hommes armés, en meute, humiliant des femmes, un odieux classique de la domination masculine en temps de guerre, repris récemment par les sinistres carabinieri chiliens envers les femmes détenues lors des garde à vue.

Aux Baumettes, le prétexte avancé par l'administration pénitentiaire (AP) pour cette intervention violente et humiliante serait la lutte contre le terrorisme en prison. De fait, ces violences servent avant tout à intimider les prisonnières que l'AP juge trop « radicalisées ».

À cela s'ajoutent les nouvelles conditions imposées par l'AP depuis plusieurs mois : impossibilité de cantiner du tabac, distribution de masques aux prisonnières seulement à partir de mi-octobre, UVF (Unités de visite familiales) et activités supprimées, stricts protocoles sanitaires (parloirs hygiaphones, vitres en plexiglas, etc.) mais réduction des temps de parloir. Beaucoup de ses salles de parloir sont pourtant vides...

Les jours précédents l'expédition punitive, des prisonnières ont organisé collectivement des refus de remonter de promenade, protestant contre des coupures d'eau arbitraires.

Elle ont été alors transférées en quartier d'isolement.

Comme ces événements le prouvent, la répression liée aux états

d'urgence dehors est amplifiée à l'intérieur des lieux de détention.

Soutien aux prisonnières de la MAF ! ●



Une force de frappe entre les murs

Les Eris, « l'une des expressions les plus tranchantes de la violence en prison » selon l'OIP.

Créées en 2003 par le désormais célèbre préfet Didier Lallement, à l'époque directeur de l'administration pénitentiaire, ces Éris sont les unités spéciales de maintien de l'ordre, que l'OIP, l'Observatoire international des prisons a dénoncé dès 2005 comme « un signal susceptible d'être perçu localement comme un blanc-seing au regard de la mise en œuvre de méthodes musclées ». Puis en 2019 : « La banalisation des outils et méthodes d'intervention des Éris au sein de l'ad-

ministration pénitentiaire a entraîné une libération et une acceptation de la violence. » Dépendant de l'administration pénitentiaire et non pas des préfets, les Eris se veulent réactives sans délai, déployant leur force de frappe répressive et féroce au plus vite en cas de surtension dans un établissement pénitentiaire. Le Comité européen de prévention de la torture a régulièrement rappelé son opposition au port de la cagoule par ces unités en interventions violentes. ●

L'inspection du travail résiste au domptage

Procédure en diffamation contre le big boss de la direction du travail.

Les agents de la Direction du travail ne supportent plus la mise en cause constante de leur professionnalisme par leur hiérarchie qui relaye les pressions des entreprises contrôlées.

Conjointement, plusieurs organisations syndicales ont en 2020 saisi l'OIT (Organisation internationale du travail) d'une plainte concernant le respect des prérogatives de l'inspection du travail, ouvertement bafouées par l'ancien directeur général du travail et l'ancienne ministre du travail qui partagent un même mépris de caste.

Depuis plusieurs années la Direction générale du travail (DGT) et les hiérarchies régionales se font les instruments de remises en question professionnelles des agents de contrôle, plus liées à l'importance de l'entreprise concernée (Tefal, SNCF, restaurateur étoilé, etc.) que sur un désaccord sérieux de lecture de la réglementation du travail.

Aujourd'hui, face à ce type de mises en cause largement diffusées, à titre d'exemple, par la direction générale, deux agentes de l'inspection du travail ont cité l'ancien DGT et son adjoint à comparaître pour diffamation publique.

Rappel des faits : en 2017, épaulée par sa responsable, l'inspectrice du travail lance un référé contre une très grosse compagnie aérienne opérant à Roissy. Elle a été saisie par les représentants du personnel d'un désaccord sur les mesures conservatoires à mettre en œuvre à la suite d'un DGI (Danger grave et imminent), pointait un risque d'accident d'avion, avec donc des conséquences majeures possibles pour les équipages et les passagers.

En juin 2018, ces deux agentes ont reçu un courrier à tonalité disciplinaire signé d'Yves Struillou, le



directeur général du travail. Qui leur reproche notamment d'avoir travaillé « hors système d'inspection du travail ». Une « procédure consultative préalable obligatoire » est alors mise en place pour les seuls DGI déposés par cette entreprise. En conclusion de ce courrier très rude, Struillou choisit bizarrement de ne pas enclencher de procédure disciplinaire, ni même de verser son courrier au dossier des agentes.

En décembre 2019, en réponse à un tract syndical mentionnant cette affaire, le DGT diffuse le courrier disciplinaire, présenté sous forme de « note de service » adressée à toutes les Direccte de France, en occultant les noms des agentes et en apposant une nouvelle date (20 décembre 2019) sur la lettre de juin 2018 !

Les agentes, dont l'identité était facile à trouver, voient ainsi leur pratique professionnelle publiquement mise en cause devant toutes leurs collègues. D'où l'action judiciaire, citation directe en diffama-

tion publique, à l'encontre du DGT et son adjoint. Pour démontrer que l'intégralité du contenu de ces courriers est inexacte.

La DRH a refusé aux agentes la protection fonctionnelle, assistance juridique qui doit pourtant être assurée par l'administration quand un agent est victime d'une infraction à l'occasion ou en raison de ses fonctions.

L'audience était prévue à Paris ce 27 octobre. Surchargée, la chambre du tribunal qui s'en occupe a reporté au 16 juin 2022. Dans vingt mois... Faute d'un créneau plus tôt... D'autant plus qu'elle table sur près de 4h d'audience, facilement deux fois plus que pour les affaires ordinaires de diffamation. ●

*Intersyndicale au ministère du travail,
CGT, CNT, FO, FSU, Sud.*

Nos organisations soutiennent les collègues et exigent de l'autorité centrale et de la ministre l'arrêt de ces pratiques contraires à la convention 81 de l'OIT et à la défense des prérogatives des agent-es de contrôle ; demandent que les collègues bénéficient de la protection fonctionnelle.

Autogestion sanitaire : 1. Blanquer : zéro

Contre la surpopulation des classes, contre l'inhumanité, les profes ont fait plier

Le 29 juillet, Macron alerte sur la crise sanitaire, prévoyant des centaines de milliers de mort-es si rien n'était fait. Le 16 octobre, notre collègue Samuel Paty meurt décapité. Le ministre de l'éducation promet un hommage national avec un temps de concertation de deux heures le jour de la rentrée pour les personnels de l'éducation.

■ Jaurès falsifié

Le jour dit, 2 novembre, l'hommage véritablement digne de notre collègue est escamoté. On nous enjoint à la place de lire une lettre de Jean Jaurès, caviardée sans état d'âme par les services du ministère. Disparu, le passage où le grand Jaurès prévenait contre les dangers de l'évaluationnisme : « *Quel système déplorable nous avons en France avec ces examens à tous les degrés qui suppriment l'initiative du maître et aussi la bonne foi de l'enseignement, en sacrifiant la réalité à l'apparence !* » Passage gênant pour une institution qui évite soigneusement de se remettre en question. La version EducNat-compatible transforme les mots, la glorieuse « *fierté* » remplacée par une « *fermeté* » nauséabonde. Quelle honte. Aux moments les plus tristes, ce sinistre ministre est capable des pires falsifications, même pour honorer la liberté d'expression...

■ Deux heures escamotées

Et les deux heures entre collègues ? Disparues ! Aux oubliettes, ces deux misérables heures pour parler, échanger, réfléchir, se rassurer mutuellement, refaire enfin communauté. Une insulte de plus.

Dans les lycées du 93, le refus de concertation face à la mort a un goût amer que l'on connaît trop bien. En septembre 2019, lorsqu'un élève mourait sur les rails du métro, deux heures avaient été demandées par les



personnels de son lycée pour se retrouver. Pour le rectorat c'était déjà trop. Seule réponse : taisez-vous, fonctionnez. Évidemment, ce temps fut pris à 18h, après le service. Face à l'horreur, les collègues avaient besoin de se sentir ensemble.

Pantin, Seine-Saint-Denis. Quand Christine Renon, professeure des écoles et déchargée à la direction, s'est donné la mort, le 23 septembre 2019, les enseignant-es n'ont pas eu le droit à une minute de silence. Là encore, nous l'avons pris, ce droit. Plusieurs milliers de prof-fes silencieux-ses devant la Direction des services départementale de l'Éducation nationale, à Bobigny. Réponse du ministère : ça vous fera un jour de grève, vous voulez pleurer vos morts, alors payez !

■ On s'en lave les mains ?

Des centaines de milliers de mort-es si rien n'est fait, disait donc Macron. Et pourtant, en cette rentrée de Toussaint, rien n'est prévu pour protéger les élèves, leurs pa-

rents, nos collègues. Lavez-vous les mains, ouvrez les fenêtres (là où plein de fenêtres sont condamnées), voilà le protocole sanitaire révolutionnaire « proposé » pour éviter de mourir.

Dès dimanche, réuni-es en visio et nous partageons ce même constat : impossible de ne pas se parler, de parquer nos élèves à 30 dans des salles exiguës, dans un établissement qui, déjà en temps normal, est ridiculement inadapté au nombre d'élèves.

■ Le lundi c'est la grève, le mardi aussi

Encore une fois, nous avons pris nos deux heures lundi, parlé de Samuel Paty, du protocole sanitaire et, décision collective, refusé de prendre nos élèves à 30, ce n'est pas sérieux. Lundi en grève, 80 euros. Nous avons écrit un protocole sanitaire, transmis à la direction. Refus. Mardi en grève, 80 euros. La direction nous demande de prendre nos



qui pleurnichait jusqu'à l'écoeurement qu'elle avait besoin de nous, alors que pendant tout ce temps, elle a brillé par son absence, alors nous avions besoin d'elle.

■ Une semaine d'autogestion

Nous avons gagné. Le ministre a cédé contre la force de la protestation. Nous aurions aimé que notre hiérarchie nous remercie d'avoir protégé les élèves malgré des ordres iniques, d'avoir désobéi et payé de nos euros, notre temps et notre énergie, d'avoir fait un vrai protocole sanitaire, d'avoir eu le courage qu'elle n'a pas eu.

Mais nous n'attendons pas autant de bienveillance d'une institution qui maltraite les élèves et les travailleurs.

Cette semaine de lutte et d'autogestion nous a réchauffé le cœur en cette période si insupportable. Nous nous rappellerons que, quoi qu'il arrive, quelque soient les menaces, les risques de sanction, la somme d'argent que l'Etat nous a volée pour avoir fait leur travail, à la fin des fins c'est nous qui travaillons, c'est nous qui décidons ! ●

Samuel, CNT Educ93

élèves à 30. Ce qui était absurde lundi et mardi l'est autant mercredi.

Mercredi en grève, 80 euros. Mercredi soir, devant le mur froid, indifférent et criminel du rectorat, nous décidons de reprendre le travail. Mais en demi-groupes, pas à 30.

Nous prévenons la direction, si elle veut entasser les élèves à 30 dans une classe, qu'elle le fasse. Cette absurdité ne passera pas par nous. Jeudi nous accueillons les élèves en appliquant le protocole sanitaire en demi-groupes.

■ Un moment de lucidité

Jeudi soir, le ministre cède. Les demi-groupes acceptés, recommandés partout où c'est possible.

Nous avons fait ce qui nous a paru juste, pour la santé des élèves, pour le bien de la communauté éducative. Nous avons désobéi et payé pour ça.

Nous sommes fier-es d'avoir contré la fermeté inhumaine de bureaucrates qui ne sont pas en face de nos élèves et n'assumeront pas les conséquences de leur incompétence. C'est nous qui travaillons, et qui assumons. Aujourd'hui l'institution éducative fait preuve, une fois encore, de schizophrénie : administration déconnectée de sa base qui s'attache, absurdement, à se boucher les oreilles pour ne surtout pas prendre en compte les recommandations, alertes et appels au secours remontant du terrain.

Tous, nous avons vu des images de blocages lycéens et de la représen-

sion délirante de la police, à Paris, Saint-Denis, Limoges.

Que ce serait-il passé dans notre lycée si nous ne nous étions pas mis en grève ? Si nous n'avions pas protégé les élèves ? Nous sommes dans un quartier « de périphérie ». Nous connaissons nos élèves, leur gentillesse, leur politesse mais également leurs dérapages, quand eux aussi commencent à n'en plus pouvoir. Nous connaissons la police de Pantin et des alentours, la BAC 93, leur sentiment d'impunité et leurs violences, quand leur prend l'envie de « s'amuser ». Si rien n'avez été fait, il y aurait eu des blocages et peut être avons-nous évité le pire. On a tous vu des photos de classes bondées, de couloirs surchargés, des cantines qui craquent. Mais pas dans notre lycée, parce que nous l'avons empêché.

Cette semaine fut rude, de cris, de colère, de larmes. Nous avons été tellement méprisé-es par l'institution



Palestine

La pandémie en rajoute à l'oppression des Palestiniens

Appel aux dons pour le centre Laylac du camp de réfugiés de Dheisheh.



Fin septembre, le groupe de travail Palestine du Secrétariat international de la CNT s'est entretenu avec le directeur du centre d'éducation populaire de Laylac situé à Dheisheh (camp de réfugiés près de Bethléem, Palestine). Il ressort des échanges que la situation dans les territoires palestiniens est malheureusement dramatique et que cela a une forte incidence sur le camp et le centre.

■ Présent et futur immédiat contaminés

Fin septembre, de nombreuses personnes étaient déjà contaminées et malades, tant en Cisjordanie qu'à Gaza (contrairement aux propos du Hamas). Plusieurs cas à Dheisheh, ainsi que quatre décès (au 29/09). Dans la région de Bethléem, les hôpitaux n'ayant que quatre lits équipés pour la réanimation de patients atteints du Covid-19, la population doit faire face à la pandémie par ses propres moyens, l'Autorité palestinienne n'apportant aucune aide aux populations.

Les conditions de vie dans les camps, les familles élargies vivant sous le même toit, l'absence de prévention (gestes barrières, gel, masques) mènent non seulement à la propagation du virus mais surtout à la peur, pour les siens, pour les plus fragiles et face à l'avenir.

Un nombre important de prisonniers se retrouve également contaminé à cause de la promiscuité

organisée. Dans cette situation déjà extrêmement difficile, des soldats israéliens contaminés postillonnent dans les voitures et les habitations des Palestiniens pour diffuser le virus.

■ Licenciement secs, les colonies d'Israel en profitent

Les personnes ne travaillant plus n'ont plus de salaires, tout comme bon nombre de celles travaillant d'ailleurs (notamment pour l'Autorité palestinienne). Les gens se débrouillent mais la situation devient intenable. Des personnes de Bethléem se sont retrouvées licenciées, notamment dans le secteur de l'hôtellerie, du jour au lendemain, sans que ne leur soit payé leur dû. Des manifestations sont organisées sans effet notable.

Israël profite de la situation en ouvrant l'accès à son territoire à des travailleurs palestiniens pour intervenir sur des chantiers de construction dans les colonies israéliennes. Ces travailleurs vivent dans des conditions effroyables en dormant sur place, sur les chantiers, exposés au froid, au vent...

L'Autorité palestinienne brillant par son absence, la population, n'ayant personne vers qui se tourner, s'appuie sur la société civile (comme notre camarade directeur de Laylac) en demandant ce qui va se passer, comment envisager l'avenir. Questions auxquelles on ne peut bien entendu pas répondre.

■ Appel à dons pour le centre social Laylac

Face au confinement, le centre social Laylac a dû fermer et annuler toutes ses activités (camps d'été internationaux, activités pour les enfants...). Ces activités étaient les seules échappatoires pour les jeunes et les enfants dans les camps.

Si certains membres de l'équipe du centre se sont retrouvés sans ressources, d'autres ont été emprisonnés. Les conditions météo et le fait de ne pas pouvoir réaliser l'entretien nécessaire ont endommagé le bâtiment. N'ayant plus de rentrée d'argent, le centre a dû négocier avec le propriétaire des locaux (qui a lui-même perdu son travail!). Malgré tout, Laylac arrive à maintenir des formations pour les travailleurs sociaux en tenant compte de la situation sanitaire afin de leur permettre de valider leur année.

Au vu de tous ces éléments et de l'urgence de la situation, le centre Laylac lance un appel à dons pour permettre le maintien à minima d'une activité et l'entretien des bâtiments, dans l'optique rouvrir à tous dès que possible. ●

GT Palestine

On peut envoyer des dons au Secrétariat International de la CNT 33 rue des Vignoles 75020 Paris en mentionnant au dos solidarité Laylac.

Les chèques sont à établir à l'ordre de Entre ici et là-bas.



Mexique, Chili : des révolté-es carcéralisé-es

Des mouvements sociaux et politique criminalisés : une constante au Chili et au Chiapas.

Au Chili, le 26 novembre 2019, le jeune Felipe Eduardo Santana Torres a été arrêté et incarcéré à Puerto Montt, au sud du pays, accusé d'avoir causé un incendie devant une église. À Santiago d'autres participant-es à la révolte sociale ont été accusés-es d'avoir incendié le métro, et considéré-es comme terroristes.

■ Pas vingt ans et une vie de taule devant soi

Comme tou·tes les autres jeunes détenu·es, que le Secrétariat international de la CNT soutient à travers ses actions auprès du comité de parrainage des prisonniers du 18 octobre, Felipe a été détenu pendant des mois dans des conditions indignes: mise à l'isolement à cause du Covid et mauvais traitements. Parmi les jeunes gens qui attendent encore leur sentence, depuis près d'un an, certain-es sont passibles de peines de plus de trente ans. La plupart n'ont même pas vingt ans: Felipe Santana, César Marin, Francisco Hernandez, Matías Ro-

jas, Jeremy Ramírez Bravo, Omar Jerez Meza, Marcelo Mandujano, Mauricio Cheuque Bustos, Daniel Morales Muñoz, Jesús Zenteno Guíñez, Benjamín Espinoza: arrêtés pour avoir manifesté pendant la révolte sociale. Pablo Bahamondes, Henry Méndez, arrêtés avant même les événements, car considérés par la police comme « subversifs ». Les charges qui pèsent sur eux sont si lourdes qu'ils pourraient passer leur vie en prison pour s'être révoltés, un an avant le début d'un immense soulèvement social, contre l'injustice dans leur pays depuis plus de trente ans.

■ La constitution n'efface par la répression

Après un an de révolte sociale au Chili, le référendum du 25 octobre pour un changement de la Constitution de 1980 et sa rédaction par des représentants de la société civile a soulevé une immense vague d'enthousiasme. Un optimisme de courte durée, les jugements des jeunes incarcéré-es de la révolte so-

ciale commencent à être publiés : si beaucoup de jeunes sont enfin libéré-es, les charges retenues contre eux étant finalement non avérées, le jeune Felipe paie pour tous ceux et celles qui ont été libéré-es : 7 ans de prison pour dégradation de biens publics et dommages. En dépit de son innocence, qu'il proclame toujours, et de l'absence de preuves pour l'incriminer.

Nous dénonçons cette condamnation qui apparaît comme un message clair d'intimidation envers les mouvements sociaux. Nous dénonçons pareillement une justice impitoyable contre la jeunesse mobilisée et tous ceux et celles qui continuent de payer en dépit des annonces de changement dans le pays : les militants mapuche sont toujours en prison pour des actes de résistance dont le gouvernement refuse encore d'accepter le caractère politique, préférant les définir comme terroristes pour nier les droits des peuples autochtones. Pendant que les véritables responsables de la violence sociale sont toujours innocents.

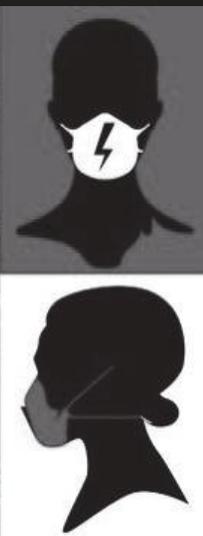
Depuis un an, bien que la victoire du référendum tende à faire oublier la violence de la répression, la mise à mort, la mutilation et l'emprisonnement avec de lourdes charges ont été le lot commun de ceux et celles qui ont mené la révolte sociale. L'apparente victoire obtenue par les urnes pour un changement constitutionnel ne doit pas masquer la manière dont l'appareil répressif de l'État continue de sévir. ●

GT Amérique

Mexique

La CGT espagnole informe que « nos camarades prisonniers Adrian Gomez Jimenez (porte-parole de la résistance indigène), German Lopez Montejo et Abraham Lopez Montejo (association la Vraie voix de l'Amate) sont en butte à de fausses accusations portées par le directeur du centre pénitentiaire où ils purgent leur peine ». On les accuse d'avoir creusé un tunnel pour s'échapper de prison. Les « preuves » ont été fabriquées de toutes pièces

par l'accusation. En réalité, selon la CGT-E, ils n'auraient fait que tenter de reboucher avec de la sciure les fissures des installations sanitaires. Alors que leurs peines sont presque purgées, et qu'ils continuent de proclamer leur innocence, ces accusations sont parfaitement absurdes, et ne visent qu'à maintenir en cellule des prisonniers politiques. Avec la CGT-E, la CNT réclame leur libération immédiate.



L'Axe du Mâle

Le droit à l'avortement mis à mal par une coalition de 32 États.

Le 22 octobre dernier, 32 pays signaient la Déclaration du consensus de Genève, déclarant conjointement qu'« il n'existe aucun droit international à l'avortement » et désavouant l'avortement, notamment médicamenteux (au-delà du délai légal de 14 semaines d'aménorrhée). Le texte évoque le « *risque* » qu'il fait prendre à la santé des femmes, que ces pays entendent protéger.

Est mis en avant la nécessité de réaffirmer la famille comme « *fondement de la société* ». Avec de nombreux arguments présentés comme féministes, les États signataires énoncent notamment qu'il n'existe pas d'obligation de leur part de financer ou de faciliter l'avortement, conformément au consensus international établi de longue date selon lequel « *chaque nation a le droit souverain de mettre en œuvre des programmes et des activités en conformité avec ses lois et politiques* ».

■ Droits de l'Homme, avec une majuscule

Cette déclaration commune, menée à l'instigation du Secrétaire d'État américain, Mike Pompeo, se donne à lire comme une défense des « *droits de l'Homme* » et de « *l'égalité des chances* » pour tous les individus à naître. Elle s'inscrit en réaction aux lois de bioéthique qui autorisent dans plusieurs pays une série de mesures progressistes comme la PMA, ou favorisant l'inclusion des communautés LGBT et leur accès à la procréation.

Chaque année, 5000 femmes doivent sortir de France pour avorter à l'étranger parce qu'elles ont dépassé les délais légaux. En France, une femme a seulement 12 semaines pour

avorter. Les centres d'IVG (CIVG) ferment et la casse de l'hôpital public a un impact direct sur l'accès à l'IVG, dont l'accès n'est pas le même pour toutes, selon les territoires, ou la situation administrative (notamment pour les migrantes).

Ce droit conquis de haute lutte est sans cesse remis en question, considéré comme illégal et pénalisé dans de nombreux pays, ou autorisé qu'en cas de danger imminent pour la survie de la mère. L'accès à l'IVG est un droit majeur que nous devons sans cesse défendre.

■ Offensive patriarcale

L'offensive réactionnaire leur plusieurs pays apparemment fort éloignés politiquement, mais unis autour du patriarcat et de motivations religieuses qui animent ses dirigeants. Ils s'attaquent au droit de disposer de son corps, garantie pour les femmes de ne plus être soumises aux désidérats ou aux violences de leur mari, ou de leur famille, ou du pouvoir religieux.

Nous ne pouvons que dénoncer la politique patriarcale de ces États signataires. Criminalisés, les mouvements féministes et LGBT souffrent d'une persécution constante. Les violences policières sont la conséquence des politiques capitalistes de ces États qui utilisent la répression pour bâillonner les mouvements de libération des femmes et des personnes homosexuelles.

En Pologne, cette déclaration dites « *en faveur des femmes* » a été immédiatement suivie d'effets: la semaine même de sa signature, le Tribunal constitutionnel a approuvé une interdiction quasi totale de l'avortement. Il a déclara-

ré inconstitutionnel l'avortement pour malformation du fœtus, même « *grave et irréversible* ». Idem pour l'avortement suite à un viol, délégalisant de fait l'interruption volontaire de grossesse dans le pays.

■ Grève des femmes

Depuis le 26 octobre, la réaction a été extrêmement forte en Pologne. Les femmes ont fait irruption au Parlement pour dénoncer la violence envers les femmes du parti conservateur PiS au pouvoir, dont les ordres viennent directement du Vatican/ Des milliers de femmes meurent chaque année des suites d'un avortement réalisé dans de mauvaises conditions, du fait des restrictions qui s'amplifient. Les féministes ont entamé une grève générale qui bloque le pays.

La grève générale féministe a été lancée en mars 2017 en Argentine, où l'avortement est toujours interdit. Les slogans « *Ni una menos* » (Pas une de moins) rappellent les disparitions de femmes dans tout le continent, et « *Cuando paramos, el mundo para* » (Quand nous nous arrêtons, le monde s'arrête) souligne que le travail féminin, salarié ou non, invisibilisé car souvent informel, est la condition nécessaire à l'activité économique, sociale et politique de l'ensemble du pays.

Ces grèves féminines, parce qu'elles rendent visible à la fois les violences et discriminations que subissent les opprimé-es de genre, et qu'elles témoignent de la force du collectif, semblent être la meilleure réponse internationaliste à l'axe du mâle, patriarcal, clérical, réactionnaire, qui fait du corps des femmes une marchandise et un terrain de guerre. ●

GT Europe

États Unis

Nouvelles des États désunis

Trump dégagé, OK. Mais Biden n'a rien d'une bonne nouvelle.



Banderole des anarchistes amerindien-nes : Peu importe pour qui iels votent. Nous sommes ingouvernables

En célébrant la défaite électorale de Trump, les États (dés)unis d'Amérique dansent sur un seul pied. On l'imagine bien, l'autre pied est en parcours rapide vers le cul du Troll Trump, l'Agent Orange, lui, qui pleurnichant son fake-destin pourtant réel, se retire la queue entre les jambes pour envoyer un tweet à Vlad « l'Empaleur » Poutine afin de savoir, en étudiant assidu ès dictature, ce qu'il aurait dû faire pour garder le pouvoir... à vie.

Mais non, si, précautionneusement, l'Amérique rouge de *Standing Rock* et noire des *Black Lives Matter* (BLM), celle des *Latinx* antifas et antira(cistes) que nous aimons, si cette Amérique-là applaudit d'une seule main la défaite de Caligula,

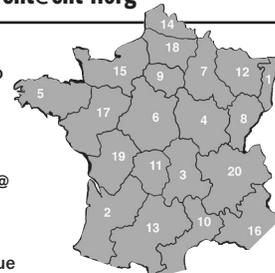
c'est parce que le cirque électoral vire plus que jamais au spectacle de catch. Une illusion de démocratie par excellence, beaucoup plus suivie que *Game of Thrones*. Et aussi parce que les dégâts du Trumpocalypse ne sont pas prêts à s'évaporer.

■ Joe Biden mi figue middle class

Au-delà des insanités complotistes du mouvement QAnon, ou des aspirations et ratures putschistes des *Proud Boys* (qui rappellent nos *Gilets bruns* et autres identitaires), une réalité brutale nous mord les oreilles à l'écoute du discours d'élu victorieux d'un Biden. Il chante les louanges de la bourgeoisie, la « colonne vertébrale » d'après lui, des USA. D'un tour de passe-passe

Vous trouverez sur le site Internet www.cnt-f.org, toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par région.

Bureau confédéral
6, rue d'Arnal 30900 Nîmes
06 52 17 93 54
mél : cnt@cnt-f.org



1 Alsace

Union régionale CNT c/o
Lucha y Fiesta
BP 30017 67027
STRASBOURG CEDEX 1
09 52 91 12 14 alsace@
cnt-f.org

2 Aquitaine

Syndicats Gironde 36, rue
Sanche-de-Pomiers, 33000
Bordeaux
06 95 52 69 71
ul33@cnt-f.org
Syndicats régionaux PTT
Aquitaine, BP 80099, 33704
Mérignac

3 Auvergne

Union locale CNT
Salle Poly, place Poly,
63100 Clermont-Ferrand

4 Bourgogne Franche Comté

Syndicat intercorporatif de
Saône-et-Loire
et de la Nièvre
19 rue du pavé
71290 Cuisery,
CNT 21
6b rue Musette
21000 Dijon
http://www.cnt-f.org/_cnt-interco-21_.html
06 01 22 17 94

5 Bretagne et Pays de la Loire

Union régionale CNT
BP 30423, 35004 Rennes
CEDEX
06 34 98 30 72
bretagne@cnt-f.org

6 Centre

CNT Centre
13 rue Pierre Fournier
41600 Lamotte-Beuvron
cnt-centre@cnt-f.org

7 Champagne- Ardennes

Syndicats CNT Marne
BP 90009,
51201 Épernay CEDEX
8 Franche-Comté Syndicats
CNT Doubs
c/o CESL, BP 121, 25014
Besançon CEDEX cnt-doubs@cnt-f.org

CNT Jura

Sur la Roche
39370 Les Bouchoux

9 Île-de-France

Union régionale CNT
33, rue des Vignoles, 75020
Paris 01 43 72 95 34
br.rp@cnt-f.org

10 Languedoc Roussillon

Union régionale CNT
6 rue d'Arnal 30000
Nîmes
ur.lr@cnt-f.org

11 Limousin

Union locale Limou-sin
6, rue de Gorre,
87000 Limoges,
cnt87@cnt-f.org

12 Lorraine

Union régionale CNT
ur.lorraine@cnt-f.org
UD CNT Moselle
5, place des Charrons,
57000 Metz
ud57@cnt-f.org

13 Midi-Pyrénées

Union régionale CNT
18, av. de la Gloire,
31 500 Toulouse
Tél 09 52 58 35 90

14 Nord-pas-de-Calais

Union régionale CNT 32,
rue d'Arras, 59000 Lille
03 20 56 96 10
ur59-62@cnt-f.org

15 Manche

Syndicat CNT Manche
cntmanche@cnt-f.org
facebook.com/cnmanche

16 PACA

CNT-STICS 13 c/o 1000
bâbords 61, rue Consolat
13001 Marseille

17 Pays la Loire

voir Bretagne

18 Picardie

Voir avec Nord-pas-de-Calais

19 Poitou-Charentes

Union régionale CNT
20, rue Blaise-Pascal,
86000 Poitiers
05 49 88 34 08

20 Rhône-Alpes

Union régionale CNT
44, rue Burdeau¹⁷
69001 Lyon



Le stalinisme néo-libéral ? C'est ça ta recette ?

idéologique, le dauphin d'Obama cherche à souder les classes moyennes du *melting pot* et à perpétuer le mythe selon lequel, grâce au capitalisme, il suffit de travailler, travailler, travailler pour surmonter les inégalités raciales et accéder au nirvana sécurisé de la *middle class*.

■ Le cauchemar américain durable

Même si l'on a un genou policier appuyé sur le thorax ? Ce paradis néo-libéral n'est qu'un enfer pour nos frères et sœurs afro-américain-es confiné-es en prison à double tour, un purgatoire pour nos camarades antifa et antira qui depuis le soulèvement George Floyd, pleurent leurs trop nombreux morts. Des dizaines selon les statisticien-nés d'ACLED, the *Armed Conflict Location & Event Data Project*, une ONG qui collecte et publie des données issues des conflits politiques.

C'était lors des manifestations pourtant pacifistes que la plupart de ces militant-es-là sont tombé-es... d'une balle étatique ou néo-fasciste, ou comme Summer Taylor à Seattle le 4 juillet, renversé-es et broyé-es suite à une attaque d'un véhicule d'une lâcheté abjecte.

■ Répression version haute pression

Cette semaine encore, pendant que les classes moyennes fêtaient la victoire de leur homme à la Maison Blanche, les portes d'entrées des appartements des antifa et antira à Atlanta et Philadelphia se sont fait défoncer par les *pigs*. L'État policier démultiplie ses efforts pour contrôler, incarcérer, stigmatiser, réprimer et terroriser les insurgé-es. Deux jeunes avocats ont pris 40 ans pour avoir incendié une voiture de police au pays des NYPD hyper-militarisés. La liste est trop longue de mutilations, de GAV, de peines disproportionnées, d'interdictions de manifester, des dizaines de milliers d'après l'ACLED.

■ Complaisance pour les suprémacistes

À cela, bien sûr, s'ajoutent les attaques musclées de l'*AltRight* : le jour du résultat définitif et forte de ses succès anti-confinement sur les réseaux sociaux, l'extrême droite s'est rassemblée en convoi de pick-ups devant le Capitole de Sacramento, capitale administrative de la Californie. Avec leurs

casquettes rouges *MAGA* (*Make America Great Again*), ils voulaient rallier la nation derrière leur Duce et empêcher ce qu'ils qualifient de « *Vol de la victoire* ». Et qu'a fait la police lors des affrontements entre les suprématistes blancs et les militant-es BLM ? La police a tourné le dos aux premiers pour se confronter à ceux qui scandaient tant qu'ils pouvaient: « *No justice, no peace. Fuck these racist-ass police !* » La police regardant ailleurs, les néo-fascistes se sont dispersés afin de gazer et agresser les contre-manifestant-es, tout en menaçant de les lyncher. Un *street-medic* l'a échappé belle lors d'une tentative de noyade.

Rappel : plus de 7 millions de Californien-nés ont quand-même voté pour Trump.

Dans tout le pays, Trump a d'ailleurs dépassé son score victorieux d'il y a quatre ans contre la démocrate Clinton. Et ce n'est pas Joe Biden et ses disciples qui vont faire une différence. Si le néo-libéralisme yankee ne mise pas sur le litige du mauvais perdant, c'est parce que Wall Street se sent sécurisé par la victoire d'un démocrate et son adjointe. Sachant qu'aucun-e des deux ne compte le moins du monde baisser le budget de la police. ●

GT Amériques

Vincenzo pas encore sorti d'affaire

Vincenzo Vecchi : l'acharnement judiciaire français.



On peut se féliciter avec Vincenzo Vecchi du jugement, nuancé et globalement favorable, rendu le 4 novembre par la cour d'appel d'Angers, qui n'entérine pas son extradition vers l'Italie.

Le lendemain, 92 personnalités, dont Christiane Taubira, Marylise Lebranchu, Eva Joly, ont souligné dans une tribune publiée dans « Le Monde » que « *l'honneur de la justice française serait de savoir en rester là* ». Notre ami Vincenzo pouvait enfin entrevoir le bout du tunnel... Mais la justice est tenace et revancharde : le procureur d'Angers s'est pourvu en cassation.

Nous sommes atterrés, consternés, révoltés, par cet incompréhensible et délirant acharnement judiciaire qui nous semble relever plus de choix politiques que de cohérence juridique. Cette demande de cassation conteste par deux fois les décisions successives des cours d'appel de Rennes et d'Angers, ce qui à nouveau fait encourir à Vincenzo la peine initiale de 12 ans de prison en Italie, condamné lors sommet du G8 de 2001, à Gênes pour « *dévastation et pillage* », notion entrée dans le droit italien fasciste en 1930*.

Parallèlement, on ne peut que s'étonner de la concomitance de ce pourvoi, le ministre de l'intérieur italien vient de promouvoir deux policiers condamnés pour falsification de preuves,

ce qui avait déclenché la sauvage répression de 2001 à Gênes.

Cet éreintant et grotesque feuilleton judiciaire repart donc pour un énième épisode dont l'issue ne sera sans doute pas connue avant plusieurs mois... Plus que jamais, tout-es

réuni-es autour de Vincenzo Vecchi, nous allons continuer le combat ! ●

Comité de Soutien à Vincenzo :
www.comite-soutien-vincenzo.org

* Par trois fois, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné l'Italie pour les violences policières et « actes de tortures » lors du sommet de Gênes.

LOI "SECURITE GLOBALE" C'EST NON.

Tu sera surveillé.e par l'Etat et sa police grâce aux nouvelles technologies et notamment l'emploi de drones.

Tu te fais arrêter par la police et il te sera interdit de diffuser les images que tu auras capté pendant le contrôle si il est possible de reconnaître les forces de l'ordre.

TU DOIS LUTTER CONTRE !

Les dispositions de la loi dite "sécurité globale" sortent directement de la police et ont été reprises telles quelles par le gouvernement. Un nouveau palier vers le fascisme et sa panoplie de dominations et d'oppressions.

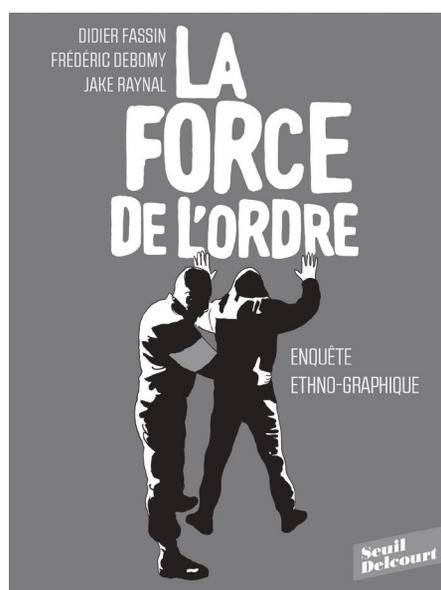
UN SYNDICAT DE COMBAT, AUTOGÉRÉ,
SOLIDAIRE, SANS PERMANENT ET ANTICAPITALISTE

33 RUE DES VIGNOLES 75020 PARIS
MAIL: CONTACT@ WWW.CNT-F.ORG





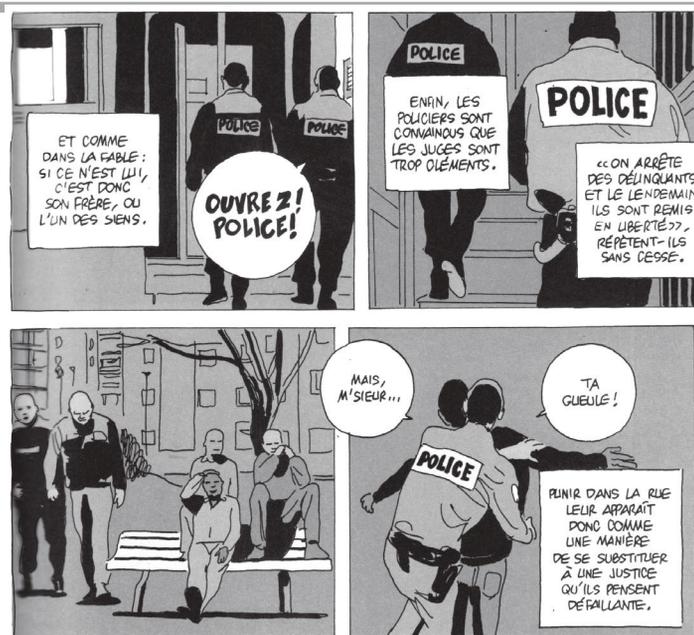
Les partisans du facièsme



La force de l'ordre,

Didier Fassin, Frédéric Debomy,
Jake Raynal,
Éd. Seuil-Delcourt, 104P 18, Euros.

Des gamins qui attendent le bus, un pique nique nocturne au pied de l'immeuble, un gars qui fume une clope dans sa voiture. Suspects, tous suspects. D'autant qu'ils sont noirs ou arabes, ce qui leur donne vingt fois plus de probabilité d'être contrôlés sans raison ni le moindre flagrant délit. Zyed et Bouna ? « *L'expérience avait appris à ces jeunes qu'il ne suffisait pas de n'avoir rien à se reprocher pour échapper aux contrôles, aux fouilles et parfois aux interpellations.* » Contrôle au faciès, paroles insultantes, provoc à l'occasion, il y a toujours de quoi glaner un « outrage et rébellion ». La Bac dans les cités se montre ici entre l'histoire qu'elle se raconte, et l'ordinaire morne du réel, les patrouilles au ralenti, RAS insupportable pour ces « chasseurs ». Dans le jargon de comicos, les faibles, les femmes, les scrupuleux sont dénommés « *tanches* ». L'humiliation des ados menottés ? Un jeu pervers, un passe temps de flics qui se pensent en guerre, contre la société, contre les jeunes de quartiers populaires,



et aussi contre les juges qu'ils trouvent laxistes. C'est sur une telle séquence que démarre la BD. « *Une observation de plus dans mon carnet d'enquête si l'un des garçons n'avait été mon fils* » écrit le sociologue Didier Fassin. Au milieu des années 2000, ces deux ans d'enquête embarquée avec un Bac de région parisienne sont actualisées jusqu'à l'évocation des manifs Adama Traoré et George Floyd en juillet dernier. On retrouve l'impunité bien organisée, même après une condamnation de flics, mutés donc réputés introuvables : dommages et intérêts jamais versés aux victimes. Si les juges et leur hiérarchie les épargnent, ces flics quadrillant les cités se défient de ces tribunaux qui ne condamnent pas assez : « *Punir dans la rue leur apparaît comme une manière de se substituer à une justice qu'ils pensent défaillante.* » Le racisme chevillé à l'esprit de corps, l'ancrage à l'extrême droite, la vénération des justiciers, les T shirts arborant un casque gaulois et le chiffre 732, clin d'œil à la défaite des armées arabes face aux Francs à Poitiers, tout ça n'est peut être pas partagé par absolument tous ces baqueux. L'anthropologue fait parler les dissidents, qui restent discrets,

préférant prendre leurs distances avec cette rage suprémaciste couverte par la hiérarchie. L'origine rurale, ou venant de petites villes, de ces policiers que leur première affectation confronte aux banlieues pauvres accentue les stéréotypes de mépris social et racial.

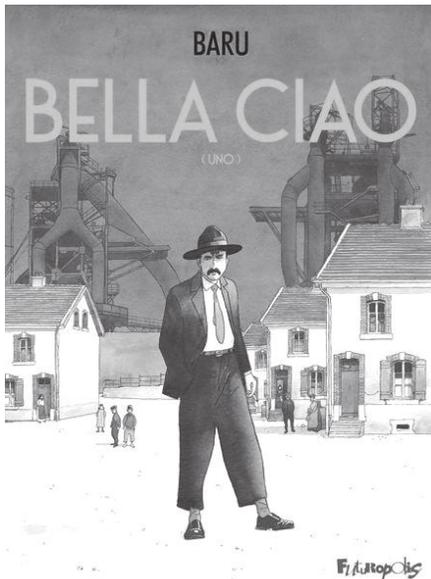
Le reportage ethno-graphique expose le fossé entre le quotidien monotone et l'envie de mythologies guerrières de ces saute dessus qui ne sautent pas assez à leur goût. « *Dans ce contexte de désœuvrement involontaire, des faits anodins peuvent donner lieu à des réponses disproportionnées, générant artificiellement de l'action* » note Fassin. Incidents mineurs rebondissant en expéditions punitives flicardes, avec la clef des arrestations bienvenues, tant pour l'adrénaline que pour le chiffre.

L'adaptation en BD du bouquin de Fassin paru en 2011 fait le choix de scènes de rue et d'un road movie lent, en bagnole banalisée, et de commentaires en voix off soutenus par les images d'illustration. Couleur sombres, comme un nocturne permanent sur la grisaille des banlieues. ●

Nico, interco Nantes



Macaroni soit qui mal y pense



Bella ciao (uno),
de Baru,
Éd. Futuropolis, 130 p., 20 euros

Un concentré d'héritage, que cette BD. Comme un tiroir qu'on ouvre en découvrant des pans de mémoire, des légendes, des souvenirs directs, collectifs, familiaux. Le dessinateur Baru, de son nom entier Baruléa, fait remonter des bribes de son enfance et son legs de culture italienne, immigrée, tiraillé par l'exil qui s'estompe et les marqueurs politiques de la famille et des voisins, communistes, fascistes. Le récit commence en noir et blanc, sanglant. Une cohue déchaînée, en meute, massacre raciste d'ouvriers italiens, saisonniers dans les salines de Petite Camargue en 1893. L'épisode honteux a été remis en lumière il y a dix ans par l'historien Gérard Noiriel*. Une sauvagerie de meute et une haine meurtrière de déclassés français contre d'autres prolos venus de l'autre côté du pointillé des frontières des cartes. Même classe pourtant. Dix morts. Changement de décor, couleur. Une smala de personnages attachants, tonitruants, truculents, prend place en 1961 pour une fête de famille arrosée, accordéonée. La tablée vibre des prises de becs poli-

tiques et des engueulades sur l'origine de Bella Ciao. Un chant des partisans, un hymne de résistants contre Mussolini ? Pas vraiment. Au départ, c'est un chant, de révolte aussi, mais avec d'autres paroles, entonné par les femmes trimant dans les rizières de la plaine du Po. Les « mondine », émondeuses fières, libres, prolétaires, et dures à la tâche. L'univers du film « Riz amer » de Giuseppe De Santis en 1949. Mais si Bella Ciao est devenu un hymne mondial, il est aussi à l'origine un chant de métissage, saute frontières, avec sa mélodie klezmer du début du XXe passé à la moulinette populaire, et pas un air italien de toujours. Là encore, explication en famille. Construite par chapitres disjoints comme autant de séquences d'un siècle, la BD autobiographique mêlée d'un peu de fiction, remonte les souvenirs familiaux, s'attarde avant

venus soutenir les nationalistes et Franco. Saute frontières toujours.

Le trait enlevé de Baru laisse chaque fois qu'il faut la place aux documents, neuf pages de fac-similé de la paperasse administrative jaunie de la demande de naturalisation du paternel qui mentionne « aucune tare connue » pour décrire le candidat à la nationalité. La recette de *capelletti*, celle de la tante Asunta qui doit faire perler des larmes d'émotion ? Neuf pages dessinées, une page livrant la vraie recette. Cet angle de vue familial restitue la mémoire de l'immigration italienne en France. Les « Macaronis », comme il le dit avec tendresse, retournant un qualificatif méprisant, xénophobe. « On a toujours présenté les Italiens comme des modèles d'intégration, en ou-



guerre, l'enrôlement des jeunes par les recruteurs fascistes jusqu'au fin fond de la Meurthe-et-Moselle, le retour, accompagnés par le car, des mômes des colonies des scouts pionniers sous la chemise noire des fascistes. Grandi, un de ces gamins, réfractaire à l'embrigadement, s'engage mais dans les brigades internationale, affrontant en Aragon d'autres Italiens, fascistes

bliant le prix qu'ils avaient payé pour s'intégrer, quel sacrifice ils avaient dû faire » a déclaré l'auteur à France Inter, sans doute une abréviation de France internationale.

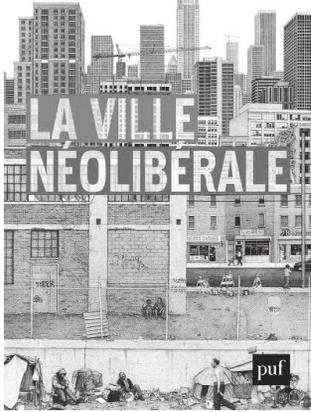
Nico, interco Nantes.

*Le Massacre des Italiens: Aigues-Mortes, 17 août 1893, Gérard Noiriel, éd. Fayard, 2010.



Cités à comparaître

Gilles Pinson



La ville néolibérale,
Gilles Pinson,
éd. Puf, 160 p., 15 euros.

travail, mais aussi police, justice, et fisc attractifs, pour draguer des investisseurs dans un entre soi bien gardé, vendu comme « paradis » fiscal et social.

Le libéralisme, on le confond souvent avec sa version néo, voire ultra. Pas du tout opposé au rôle de l'État mais articulé et renforcé par cet État, le néo libéralisme a ratifié compétition, performance et marketing (territorial ou urbain) comme marques de séduction pour CSP, seuls clients intéressants de la ville. Outre la doctrine économique, ce néolibéralisme fait aussi de la morale, consacrant la famille comme noyau de consommation et creuset des injonctions aux bons comportements individualisés, types écogestes et robinet

fermé en se brossant les dents. BNP et Société générale figurent dans les 10 plus gros promoteurs en France, signe de la financiarisation de la ville soumise aux logiques des marchés, assortie d'un axe disciplinaire dans les quartiers populaires, et pour éjecter des centres villes les indésirables, sans-abri, prostituées. Ce petit bouquin s'attache aux liens entre théories économiques et politiques urbaines, plus qu'à sur la forme de la ville et ses usages. Centré sur une critique des visions et pratiques technocratiques, il ne redescend jamais aux luttes urbaines, résistances et sabotages à l'autoritarisme qui a fait main basse sur la ville. Comme si le néolibéralisme ne devait pas faire avec. Ou contre. ●

Nico, interco Nantes

Après l'ère fordiste, le néolibéralisme (millésimes Thatcher et Reagan) s'est emparé de la ville, non plus comme lieu d'accumulation du capital mais comme marché à investir et où investir. Foncier, biens immobiliers, infrastructures, services (eau, déchets, abribus...), données, la ville est un centre de profit, copiant son propre fonctionnement sur l'entreprise capitaliste. Deux exemples introduisent le bouquin : Barnett, ville anglaise qui sous traite au privé administration des permis de construire, service funéraires, gestion des routes, réhabilitation des quartiers, centre d'aide aux handicapés... Et un projet inabouti au Honduras de ville franchisées à créer ex abrupto avec lois à part, y compris sur l'environnement et le droit du

Le Chili résistant résonne partout



Punk, folk, hardcore, électro, musique expé... **AQUI NOS ESTAN MATANDO/** Ici ils nous tuent / Here They Are Killin

Us/ se décline en toutes langues : Hier bringen sie uns um/Aqui estão nos matando/ Ovdje nas ubijaju/ Faw püle Lhagümküleïñmu/.

Accessibles en ligne, les morceaux de 180 groupes chiliens ou issus d'une internationale underground latino américaine, suisse, portugaise, espagnole, nord américaine, chinoise, allemande... En soutien au mouvement social et aux prisonniers politiques du mouvement social initié en octobre 2019. ●

Plus d'info : <https://imperecederodiscos.bancamp.com>

ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE



ABONNEMENT GRATUIT

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM ADRESSE

PROFESSION MAIL

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à Combat syndicaliste C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200 Aubenas

Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.



ABOLIR et POLICE



sont deux mots qui vont très bien ensemble

